

## RISQUES LIÉS AUX RADIATIONS IONISANTES :

Pour tous les *examens radiologiques* les doses sont maintenues les plus faibles possibles permettant un *examen de qualité* en minimisant le risque induit.

En fonction de l'examen à réaliser, une *brochure spécifique* est disponible. Nous vous invitons à en prendre connaissance après la lecture de celle-ci.

Numéro de téléphone général :

 071/92 08 00

REJOIGNEZ LE  
RÉSEAU SANTÉ  
WALLON



# RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE

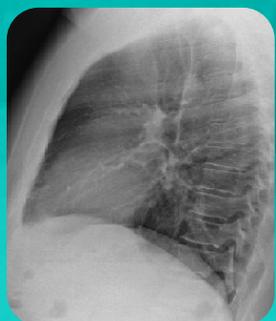


www.humani.be  
12351308



La radiographie conventionnelle consiste à la réalisation d'**un ou plusieurs clichés** d'une partie de votre corps à l'aide de **rayons X**.

L'**état osseux** (membres, colonnes), les **champs pulmonaires** (thorax), ainsi que l'abdomen peuvent être observés.



La réalisation de ces clichés est complètement **indolore**, et ne dure que **peu de temps**. Le technologue qui sera en charge de votre examen vous indiquera les **positions** à adopter afin d'obtenir des images qui répondront au mieux aux **critères de qualité souhaités**.

## DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Prévoyez d'être là **10 minutes à l'avance** (encodage au secrétariat) sans oublier votre **carte d'identité** et la **prescription médicale**. Sans celle-ci, votre examen ne pourra pas être réalisé.

### POSITIONNEMENT ET PRÉPARATION

Le technologue vous donnera les **consignes** à suivre pour le bon déroulement de l'examen. Il vous sera demandé de retirer les vêtements couvrant la région à examiner ainsi que les bijoux et piercings éventuels.

La personne en charge de votre examen vous donnera **différentes indications** à suivre lors de la prise de clichés ; inspiration, expiration, ne pas avaler. Il est impératif de ne pas bouger afin d'obtenir un **examen de qualité**.

### APRÈS L'EXAMEN :

Vous pouvez repartir en suivant les **recommandations** du personnel soignant. L'examen sera protocolé par un radiologue et les résultats seront transmis au **médecin prescripteur** (le médecin qui a fait votre demande), une copie sera envoyée à votre **médecin traitant**.

Les enfants et les patients nécessitant la présence d'une autre personne (comme en cas de handicap) peuvent être accompagnés. Des mesures de **radioprotection**, telles que le port d'un tablier plombé, seront mises en place.



## GROSSESSE



La grossesse est une contre-indication aux rayons X. L'examen ne pourra être réalisé qu'**en cas de nécessité absolue**.



Êtes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?



ÉVITEZ LES RAYONS  
PENDANT LA  
GROSSESSE

